



Fiche d'information

Date :

26 septembre 2024

Prime moyenne : un chiffre-clé pour l'évolution des primes dans l'assurance obligatoire des soins

Dans l'assurance-maladie sociale, chaque assuré paie une prime dont le montant dépend de plusieurs facteurs, comme

- son âge¹ ;
- son lieu de résidence ;
- la franchise choisie ;
- év., un modèle avec choix limité du fournisseur de prestations ; et
- la couverture accidents.

En raison de la multitude de combinaisons possibles, il existe plus de 245 000 primes différentes. Depuis 2018 l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) utilise principalement la prime moyenne pour en avoir une meilleure vue d'ensemble et répondre aux questions liées à leur évolution, comme par exemple :

- Quelle a été l'évolution des primes en Suisse au cours des dix dernières années ?
- À combien s'élève la prime moyenne pour les enfants dans un canton donné ?
- Comment a évolué la prime pour les jeunes adultes par rapport à l'année précédente ?

Prime moyenne

Cet indicateur est calculé en divisant le montant total des primes d'un groupe d'assurés par le nombre total d'assurés de ce groupe. Ainsi, au niveau suisse, la prime moyenne est calculée en considérant toutes les primes payées en Suisse et en divisant ce montant par le nombre total d'assurés en Suisse. La prime moyenne peut cependant être calculée pour différents sous-groupes particuliers, par exemple pour un canton.

Lorsque l'OFSP approuve les primes pour l'année suivante, il calcule et communique aussi la prime moyenne. Pour ce faire, il doit estimer combien d'assurés opteront pour un assureur, un modèle ou une franchise en particulier. La prime moyenne publiée en septembre est calculée à partir des primes 2025 approuvées par l'OFSP et des effectifs attendus des assureurs. Cependant, le nombre réel d'assurés et, surtout, le choix de la prime par chaque assuré sont des informations qui ne se précisent que dans le courant de l'année suivant l'approbation des primes. Pour cette raison, la prime moyenne peut encore légèrement varier tant que le nombre d'assurés et les primes choisies ne sont pas définitivement connus.

L'indicateur de la prime moyenne peut atteindre ses limites lorsque de nombreux assurés changent d'assurance. En 2024, un nombre d'assurés supérieur à la moyenne a changé d'assureur-maladie, et ils sont nombreux à avoir augmenté leur franchise ou limité le choix du fournisseur de prestations en optant pour un modèle d'assurance. La hausse de la prime moyenne en 2024, projetée à 8,7 % fin

¹ Il existe uniquement trois catégories : les enfants âgés entre 0 et 19 ans, les jeunes adultes âgés entre 19 et 26 ans et les adultes de plus de 26 ans. Au sein d'une même catégorie, les primes ne sont pas différenciées en fonction de l'âge.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Médias et communication, media@bag.admin.ch, www.ofsp.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

septembre 2023, était de 8,1 % selon les derniers chiffres, soit 0,6 point de pourcentage de moins. L'augmentation des primes effective en 2024 a donc été inférieure à celle communiquée.

Il est aussi à relever que la prime moyenne, comme son nom l'indique, est une moyenne. Il arrive ainsi fréquemment qu'au sein d'un groupe d'assurés et d'une année à l'autre, une prime en particulier augmente ou baisse significativement plus ou significativement moins que la prime moyenne pour ce groupe d'assurés.

Prime standard

Auparavant, l'OFSP utilisait comme référence la prime standard pour le calcul de la prime moyenne. La prime standard correspond à la prime payée pour l'assurance obligatoire des soins (AOS) par un adulte ayant une franchise de 300 francs, avec la couverture accidents et le libre choix du fournisseur de prestations. Elle n'est aujourd'hui plus utilisée pour refléter l'évolution des primes, car elle n'est plus représentative. En effet, plus de 80 % des assurés optent actuellement pour une franchise plus élevée, un modèle impliquant un choix limité des fournisseurs de prestations ou une combinaison des deux.

La prime standard est cependant toujours la prime de référence utilisée dans le calcul des montants de prestations complémentaires. Elle ne varie pas.

Comparaison entre prime moyenne et prime standard

La prime moyenne est plus basse que la prime standard moyenne pour les raisons suivantes :

- Les enfants et les jeunes adultes, qui paient des primes moins élevées que les adultes, sont compris dans la prime moyenne, et non dans la prime standard.
- Les modèles d'assurance prévoyant une franchise à option ainsi que le choix limité du fournisseur de prestations sont plus avantageux et sont pris en compte dans la prime moyenne.
- En ce qui concerne la prime moyenne, la part des primes correspondant à la couverture accidents est prise en compte uniquement pour les primes incluant cette couverture.

Les quelque 245 000 primes, soit toutes les primes approuvées pour 2025 pour l'ensemble de la Suisse, peuvent être consultées sur le site du calculateur de primes : [priminfo.ch](https://www.priminfo.ch).

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Médias et communication, media@bag.admin.ch, www.ofsp.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.